

Le travail sur la demande de tests de laboratoire avancé



Melisse L. Willems, MA, LLB
Registrare et directrice générale

Tout ce que nous faisons
doit avoir pour but de
servir l'intérêt public.

J'ai récemment conclu un courriel à une collègue en lui disant que « je me considère comme très chanceuse d'avoir un emploi qui me donne tant d'occasions d'accomplir mon travail du mieux que je le peux ». Ici, à l'Ordre, c'est justement la raison pour laquelle nous voulons fournir à nos membres les conseils et les outils pouvant les aider à faire de leur mieux.

La demande visant à permettre aux diététistes de demander des tests de laboratoire à l'appui d'une évaluation nutritionnelle ou d'un traitement de ce genre constitue l'une de ces possibilités. Si la demande est acceptée, un processus plus simplifié de commande et pour donner suite aux analyses de laboratoire contribuera à rendre l'expérience des clients plus efficace et efficace. Le suivi sera ainsi simplifié et plus direct. Les clients en bénéficieront puisque les diététistes seront plus capables de donner le meilleur d'elles-mêmes.

Dans un monde régi par la réglementation professionnelle, le rôle approprié de l'organisme de réglementation par rapport à l'élargissement du domaine d'exercice fait souvent l'objet de discussions. Il est important que les organismes de réglementation se souviennent sans cesse que nous avons pour mandat la protection du public et non l'avancement de la profession. Tout ce que nous faisons doit servir l'intérêt public. Le projet concernant la demande de tests de laboratoire est un excellent exemple de la façon dont les organismes de réglementation peuvent et doivent participer aux initiatives associées au domaine d'exercice. Si la possibilité de demander directement des tests de laboratoire améliore probablement l'expérience quotidienne de bien des diététistes, les clients seront assurément les principaux bénéficiaires de cette initiative.

Nous sommes heureux de collaborer avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) afin d'appuyer cette démarche amorcée il y a quelques années par l'Ordre et Les diététistes du Canada. Nous vous transmettrons d'autres nouvelles du projet au fur et à

Résultats du sondage au sujet de l'autorisation de demander des tests de laboratoire

Un total de 1 534
diététistes (38 % du
total des membres)
ont participé au
sondage

En 2008, l'Ordre des diététistes de l'Ontario et Les diététistes du Canada ont présenté un mémoire au ministère de la Santé et des Soins de longue durée visant un changement au champ de pratique qui permettrait aux diététistes de demander des tests de laboratoire. Cette autorisation n'a pas été accordée à ce moment-là. En septembre 2017, dans le cadre de son plan « Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé », le Ministère a informé l'Ordre qu'il étudierait les demandes de révision du champ de pratique présentées précédemment par les ordres de professions de la santé réglementées, mais non examinées jusqu'ici.

Au début de novembre 2017, l'Ordre a rencontré le personnel du Ministère responsable des activités liées à la demande de révision du champ de pratique des diététistes. Le Ministère a présenté son nouveau modèle pour l'évaluation des champs de pratique en Ontario (Model for the Evaluation of Scopes of Practice in Ontario). Ce cadre rigoureux guidera la prise de décisions entourant les demandes de changement du champ de pratique.

Lorsque le Ministère a appliqué son nouveau modèle à la demande que nous avons présentée en 2008, il a identifié des points qui doivent être éclaircis. L'Ordre a donc préparé un nouveau mémoire afin de fournir les renseignements supplémentaires. Pour l'aider à répondre aux questions du Ministère, l'Ordre a invité les membres à fournir leurs commentaires dans le cadre d'un sondage disponible entre le 16 novembre et le 6 décembre 2017.

PRINCIPAUX POINTS DES COMMENTAIRES REÇUS

Dans le sondage, les diététistes affirment qu'elles estiment avoir la compétence nécessaire pour travailler dans les limites de leur champ de pratique et de ne demander que les tests de laboratoire nécessaires pour répondre aux besoins des clients aux fins de l'évaluation et de la surveillance de la nutrition.

- 96 % des répondantes étaient en faveur d'une autorisation permettant aux diététistes professionnelles de demander toute catégorie de tests de laboratoire.
- Les membres ont décrit les démarches et les défis auxquels ils font face actuellement pour la demande de tests de laboratoire dans les milieux de pratique de la diététique.

- Les membres ont fait des suggestions sur la façon d'améliorer les processus afin de faciliter des soins efficaces et sécuritaires pour les clients et favoriser la collaboration et la communication interprofessionnelle continue.
- Les membres ont fait des suggestions de ressources qui pourraient être utiles aux diététistes si l'autorisation est accordée.
- Ideas for future resource development were given to support RDs in the event that the authority is granted

RISQUES POTENTIELS

Les répondantes ont également souligné le risque de chevauchement et de surutilisation des tests et de l'augmentation des coûts pour le système de santé. Les membres ont signalé que les diététistes professionnelles devront s'assurer qu'elles collaborent en tout temps avec les autres membres de l'équipe de soins pour éviter le chevauchement et les tests superflus. L'élaboration de lignes directrices et la formation des membres aideront à réduire ces risques.

Nous remercions tous les membres qui ont participé au sondage et ont fourni leurs précieux commentaires. L'Ordre a présenté son rapport final au Ministère le 21 décembre 2017. Le document est disponible sur notre site Web. [Vous pouvez le consulter ici.](#) Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Nous remercions tous les membres qui ont participé au sondage et ont fourni leurs précieux commentaires.

